



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 22335

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes liés à l'augmentation du nombre d'enfants obèses. Une récente enquête de l'UFC-Que Choisir démontre que l'obésité dans l'enfance se développe de plus en plus. De nombreuses organisations de parents d'élèves sont inquiètes pour la santé de leurs enfants. Une des solutions envisagées est de rendre obligatoire la circulaire du 25 juin 2001 concernant la restauration scolaire. Il lui demande donc quels sont les projets du Gouvernement sur ce point précis.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la restauration scolaire, il est important, pour les collectivités territoriales qui ont en responsabilité ce service, de s'appuyer sur les recommandations de la circulaire interministérielle n° 2001-118 du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments. Celle-ci préconise que les repas proposés doivent être équilibrés, variés, de bonne qualité et répondre aux besoins de croissance des jeunes scolarisés. La consultation de professionnels de la diététique ou de la nutrition est recommandée. Il revient donc aux collectivités en charge des personnels de ce secteur de veiller à ce qu'ils bénéficient de l'expertise d'un professionnel de la nutrition dans le cadre de leur formation. Par ailleurs, la Ministre chargée de la Santé, en concertation avec le Ministre chargé de l'Agriculture, a annoncé le 4 février 2008, lors de sa conférence de presse sur l'obésité, l'élaboration d'un texte réglementaire fixant des exigences nutritionnelles en restauration scolaire, tel que prévu dans le Programme national nutrition santé, sur la base des nouvelles recommandations nutritionnelles du groupe d'études des marchés de restauration collective et nutrition. Ce chantier est actuellement co-piloté par les deux ministères, en collaboration avec les autres départements ministériels concernés. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'obésité qui touche particulièrement les jeunes (17 % de jeunes en surpoids ou obèses). Le chantier ouvert étant interministériel, la coopération entre administrations a été amorcée et a déjà donné lieu à certaines discussions préparatoires sur le contour du dispositif et les procédures à suivre. La publication des textes est prévue au premier trimestre 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22335

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3743

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9962